

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2009

N°2009/03

Présents : Mmes NOVAU, CORNUS, FROIDURE, GRANIER, IZARD PENNEROUX, RILBA, MM. CASSAGNE, DUCASSE, PARRA, HOURCADE, MARIUZZO, BEAUVILLE, EBENDINGER, NOVAU, PEYRIERES.

Procurations: M. DELOURME à M. MARIUZZO

Absents : M. BERGIA

Secrétaire de séance : M. NOVAU Frédéric

La séance est ouverte à 18h15.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante si des observations sont à noter sur le compte-rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le Maire passe à l'ordre du jour.

Le Maire indique qu'il retire de l'ordre du jour les deux premiers points à savoir l'analyse financière et les décisions à prendre sur les travaux en attentes.

Le Maire précise que ces deux points seront traités lors du Conseil Municipal du mois de septembre

BRANCHEMENT DU BATIMENT « PETITE ENFANCE »

Il comprend la mise en place de deux fils souterrains reliant le coffret au bâtiment. Le montant de ces travaux est estimé à 3 444 € HT, la part communale au plus égale à 967 €.

VIREMENT DE CREDIT N°3 DU BUDGET PRIMITIF 2009 DE LA COMMUNE

Le Maire indique que lors du Conseil Municipal du 6 mai 2009, l'assemblée délibérante avait décidé un virement de crédit n°3 du Budget Primitif de la Commune, de l'Opération 125 vers l'Opération 103 pour un montant de 31 000 €.

Une erreur d'opération s'est glissée dans ce virement de crédit au lieu de l'Opération 103, il faut lire Opération 96 « Régénération du terrain de Football ».

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ER} CLASSE A TEMPS COMPLET

Le Maire précise qu'un agent administratif a été reçu à l'examen d'adjoint administratif 1^{er} classe et que pour nommer cet agent il faut que le Conseil Municipal décide de l'ouverture de ce poste.

ACQUISITION DE PARCELLES du DOMAINE « Le VERGER » - DEMANDE de SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DGE ET DU CONSEIL GENERAL.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une partie du domaine « Le VERGER » pour une superficie de 1ha41a et 04ca au prix de 11 € le m² soit une dépense de 155 144 € HT.
Ce lot B comprend :

En section A	Parcelle 381 p	pour 19a68ca
	Parcelle 382 p	pour 1ha149a04ca
	Parcelle 383	pour 6a67ca
	Parcelle 384 p	pour 0a65ca

Le Maire précise que le prix de 11 € le m² est conforme à l'estimation des domaines en date du 22/04/2009.

Le Maire indique que la ferme qui est comprise dans le lot A sera restaurée par son acquéreur.

Mme PENNEROUX se pose la question de savoir pourquoi la commune acquiert des terrains en zone inondable et que va t-elle en faire ?.

Le Maire précise que l'on peut construire dans cette zone des bâtiments communaux, il ne faut pas que l'occupation soit permanente et que les bâtiments soient construits au dessus de la hauteur de la crue.

Cette acquisition permettra à la commune d'avoir une réserve foncière qui manque cruellement à SAUBENS.

Le Maire indique qu'il propose deux délibérations au Conseil Municipal pour deux demandes de subvention une par l'état au titre de la DGE l'autre auprès du Conseil Général pour un prêt sans intérêt.

M. BEAUVILLE pense qu'il ne faut pas traîner dans le processus d'acquisition car il y a de la demande.

Le Maire indique que Melle MONJUIF a signé une promesse de vente au profit de la commune.

PRET DE 14 400 € ET 23 000 € AUPRES DE DEXIA CREDIT LOCAL POUR LES PROGRAMMES D'ASSAINISSEMENT 2006 ET 2008.

Le Maire propose au Conseil Municipal de contracter deux emprunts pour l'assainissement Programmes 2006 et 2008.

Le Maire précise que ces deux emprunts représentent 18% du montant HT des travaux retenus par le Conseil Municipal et que l'annuité de ces emprunts sur quinze ans sera couverts totalement par une subvention en annuité servie par le Conseil Général.

Toutes ces dispositions ont été prises à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

- ↳ Le Maire fait lecture d'un courrier émanant du Conseil Général relatif à la Programmation 2010 des travaux d'urbanisation, des amendes de police, des cours de ferme.

Pour les travaux d'urbanisation, le Maire précise que la commune ne prendra pas rang par le fait que les prévisions budgétaires 2010 de la Section d'Investissement de la Commune à savoir 100 000 € de travaux Pool Routier et 150 000 € de travaux divers ne permettent pas de programmer de tels travaux exemple tourne à gauche RD56 et 56B aux chemin Mesplé.

Les 100 000 € prévus serviront à la restauration d'un chemin.

Pour les amendes de police, le Maire propose de relancer le Programme n°2 de 2009 à savoir gestion du stationnement devant le 44 rue Principale (7 000 €) et d'établir un nouveau dossier pour la giration de la circulation RD56B chemin Laborie (7 000 €)

Quant aux cours de ferme, M. BEAUVILLE, exploitant agricole a pris rang.

- ↳ Le Maire présente l'étude d'optimisation de la collecte des déchets

Etude technico-économique des scenari d'optimisation.

Il précise que chaque conseiller a reçu une copie de cette étude.

Le Maire précise que fort de ces conclusions, on peut ne faire qu'une tournée par semaine en changeant par exemple le litrage des containers.

- ↳ Le Maire indique que les rapports d'activités 2008 de présentation du CA et du CA de la CAM sont consultables au secrétariat de la Mairie.

- ↳ Le Maire précise que la Convention territoriale de l'Agglomération du Muretain 2008/2013 est consultable au secrétariat de la Mairie.

Le Maire indique qu'il faut lire avec attention l'annexe n°1 de cette convention qui reprend :

- Le diagnostic territorial
- Les enjeux et les stratégies d'aménagement
 - 1) A l'échelle de l'aire urbaine
 - 2) A l'échelle de Muretain
- Le rappel des politiques publiques engagées

- ↳ Le Maire fait état du Programme Départemental 2009 qui sera réalisé par le SIVOM PAG
Ce programme comprend :

- La mise en protection de la canalisation des Garrosses
- Le renforcement de la conduite du stade

➤ La mise en place d'un surpresseur secondaire

- ↪ Le Maire présente le bilan intermédiaire au 30 avril 2009 des aides à l'amélioration de l'habitat privé et précise que ce document est à la disposition des Conseillers Municipaux au Secrétariat de Mairie
- ↪ Le Maire présente un document sur la Création d'un syndicat département de l'eau et de l'assainissement émanant du Conseil Général de la Haute-Garonne
- ↪ Le Maire fait un point sur la rentrée scolaire 2009/2010 en précisant que pour éviter une fermeture de classe à l'Ecole Maternelle, il faut avant la rentrée bénéficier de 3 nouvelles inscriptions
- ↪ Le Maire fait état des remerciements de Monsieur le Député Patrick LEMASLE concernant le décès de son frère Louis.
- ↪ L'Association sportive du Collège SORANO et l'Association de la Prévention Routière remercient le Conseil Municipal du renouvellement de la subvention pour l'exercice 2009 .
- ↪ M. PEYRIERES fait état de mauvaises odeurs en provenance de MURET.

Le Maire indique que ce fait a déjà été signalé et précise qu'une demande va être renouvelée auprès des instances compétentes.

- ↪ M. EBENDINGER demande s'il était possible de faire un point sur le déroulement de la Fête Locale.

Le Maire indique que le bilan est très positif tant pour les animations que pour la fréquentation sur les 3 jours.

Un petit regret les intempéries du vendredi soir qui sont venues perturber l'orchestre .

Le Maire précise que l'organisation de cette manifestation est une charge importante et qu'il faudrait pour les prochaines années étoffer la Commission Fêtes.

Le Maire précise que l'on a respecté le Budget voté par le Conseil Municipal lors de la présentation du Budget Primitif 2009 inscrit 13 000 € dépenses 11 500 €.

Le Maire félicite et remercie toutes les personnes qui ont œuvrées à la bonne marche de cette manifestation.

Un seul problème rencontré pendant ces trois jours : l'alcool et surtout l'alcoolémie des jeunes arrivant à la fête avec leurs propres produits alcoolisés.

Aux remerciements du Maire, Mme NOVAU veut tout particulièrement remercier :

- M. BEAUVILLE pour le prêt de sa remorque
- Ses collègues Adjointes et le Maire
- M. CORNUS pour sa prestation du samedi soir
- Les Associations
- Et le personnel communal

- ↪ M. BEAUVILLE s'étonne de voir des affiches concernant l'Enquête Publique inhérente à la modification du POS.

Le Maire précise que cette modification est très ciblée. Elle doit permettre à COLOMIERS HABITAT de pouvoir voir son permis de construire accepté pour la réalisation de logements sociaux en rajoutant sur les parcelles concernées « regroupement d'habitations » et de modifier le COS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.